

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron  
82140 Saint Antonin Noble Val - Jeudi 9 juillet 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 9 juillet de l'an deux mille vingt-six à 9h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 1er juillet 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 26

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs COUSI, ESTRYPEAU, FERAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, JALLET, MARTY, PALACH, RENAULT, SAUTIER, SOUDARIN.

Absents : M. BURG a donné procuration à M. ESTRYPEAU, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. LOPINET a donné procuration à M. HENRY, M. SERVIERES a donné procuration à M. COUSI, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Madame PHILIPPE et Messieurs CROS, ICHES et LOMBARD sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, PETIT et ROMANO sont absents

Monsieur JALLET Philippe a été élu secrétaire de la séance.

---

**Ref. 2026\_3349**

**Objet : TIERS LIEU – Création d'un auditorium avec loges d'accueil de résidences d'artistes avec usage temporaire d'ateliers – Tranche 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,

Madame la Présidente explique que dans le cadre du projet d'aménagement d'un tiers lieu en centre bourg à Caylus, une consultation a été réalisée par la Communauté de Communes pour les bâtiments 2 et 3, situés rue du Long et impasse Duquesne. Ces bâtiments devraient accueillir à terme un auditorium, des loges d'accueil d'artistes en résidence dans l'auditorium, un accueil / billetterie et un sanitaire.

La procédure a été passée sous la forme d'une procédure adaptée, composée de 10 lots, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Madame la Présidente rappelle que les critères retenus lors de la consultation étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<b>Critères et sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>
<b>Critère : Valeur Technique</b>	<b>50%</b>
<i>Moyen mis en œuvre par l'entreprise</i>	<i>10 points</i>
<i>Organisation du chantier, sécurité et hygiène</i>	<i>10 points</i>
<i>Fournitures, matériaux et matériels proposés</i>	<i>10 points</i>
<i>Exécution de la prestation</i>	<i>10 points</i>
<i>Références en chantiers similaires</i>	<i>10 points</i>
<b>Critère : Valeur environnementale</b>	<b>10%</b>

## AR Prefecture

082-248200107-20260709-2026\_3349-DE  
Reçu le 09/07/2026

La consultation a démarré le 21 mai 2026 pour une remise des offres fixée au 25 juin 2026 à 18h00.  
Les plis ont été téléchargés le 26 juin 2026.

Le nombre d'offres par lot est réparti de la façon suivante :

- Lot 1 Démolitions, gros œuvre et VRD : 1 offre reçue
- Lot 2 : Charpente bois : 1 offre reçue
- Lot 3 : Couverture, zinguerie et étanchéité : aucune offre reçue
- Lot 4 : Enduit et doublages extérieurs : 2 offres reçues
- Lot 5 : Menuiseries intérieures et extérieures : 1 offre reçue
- Lot 6 : Métallerie : 1 offre reçue
- Lot 7 : Plâtrerie, doublages int, cloisons et revêtements : 2 offres reçues
- Lot 8 : Plomberie, chauffage et ventilation : aucune offre reçue
- Lot 9 : Électricité : 2 offres reçues
- Lot 10 : Peinture : aucune offre reçue

Après présentation des résultats de l'analyse des offres, et après avis de la commission MAPA (*Marché à Procédure Adaptée*) réunie le lundi 7 juillet 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir, pour les lots suivants, les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses :

- **Lot 1 : SARL CAMMISAR – Offre de base = 338 881.70€ HT**
- **Lot 2 : CHARLES CHARPENTE – Offre de base + option = 54 000€ + 12 000€, soit un total de 66 000€ HT**
- **Lot 4 : SARL CAMMISAR – Offre de base = 37 018.30€ HT**
- **Lot 5 : SASU MENUISERIE CABANEL – offre de base + option = 111 487.90€ + 7 444.80€, soit un total de 118 932.70€ HT**
- **Lot 6 : METAL LIFT 82 – Offre de base = 34 628.60€ HT**
- **Lot 7 : SARL DESCOULS = Offre de base = 39 999.75€ HT**
- **Lot 9 : GRAMAGLIA = Offre de base + option = 25 320€ HT + 540€ HT, soit un total de 25 860€ HT**

Pour les lots n°3,8 et 10, la Commission MAPA propose de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'absence de candidature et d'offre. Sans modification des conditions initiales du marché, il est proposé de relancer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

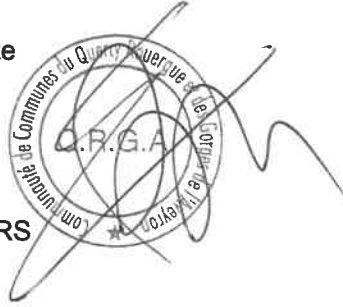
- d'ATTRIBUER les lots n°1,2,4,5,6,7,9 selon les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses,
- d'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer les actes d'engagement et ordres de service relatifs au marché d'Aménagement d'un bâtiment dans le cadre d'un projet de tiers lieu en centre bourg. Bâtiments 2 & 3 : Création d'un auditorium avec loges d'accueil de résidences d'artistes avec usage temporaire d'ateliers – Tranche 1, dans les conditions précisées précédemment ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- de DÉCLARER sans suite pour cause d'infructuosité les lots n°3,8 et 10
- d'AUTORISER la Présidente à relancer sans publicité ni mise en concurrence un marché pour les lots n°3,8 et 10.

**AR Prefecture**

082-248200107-20260709-2026\_3349-DE  
Reçu le 09/07/2026

Fait à Saint Antonin Noble Val  
Le 9 juillet 2026

La Présidente



Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance



Philippe JALLET

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>

